

Division du premier degré

Fiche profil de poste :

Directeur / Directrice école REP+ EM Leonard de Vinci

Circonscription : Strasbourg 4

Localisation : EM Leonard de Vinci 3 rue Léonard de Vinci 67200 STRASBOURG

1. Définition du poste et des missions :

L'école maternelle Léonard de Vinci en REP+ accueille un public défavorisé dont des élèves allophones et quelques allophones arrivants. Située dans le quartier de l'Elsau, en rénovation urbaine, elle fait partie du secteur de collège Hans Arp, collège en progrès, et de la cité éducative Neuuhof-Meinau / Elsau-Montagne Verte. Le travail partenarial est donc important. La communication avec les familles demande une grande disponibilité.

Les directions des écoles élémentaire et maternelle Léonard de Vinci vont fusionner à la rentrée 2026. Cela implique un co-pilotage actif et constructif avec la directrice, le directeur de l'école élémentaire afin de renforcer la continuité du parcours de l'élève et sa cohérence. La décharge pour la direction de l'école maternelle est de 50%.

L'évaluation de l'école dans un regroupement élargi des écoles de l'Elsau est programmée pour l'année 2026-2027.

L'équipe est stable.

Une enseignante spécialisée à dominante aide relationnelle est rattachée à l'école.

Une psychologue scolaire intervient sur le secteur.

Le développement de projets en cours est à poursuivre avec les objectifs suivants :

- BCD et salle de sciences : Renforcer les relations école/famille. Améliorer les compétences langagières et scientifiques des élèves. Ouvrir à la culture scientifique.
- Ecosphère et jardin pédagogique : Favoriser la transition écologique par le jardin pédagogique. Obtenir le label E3D et Eco-école.

Les classes sont réparties dans un seul bâtiment. La salle dédiée aux sciences et la BCD sont installées dans un modulaire.

La végétalisation de la cour a été réalisée en 2025.

Nb de classes : REP+ 7 dont 3GSDD et 1TPS + 1 poste RASED

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

Pilotage pédagogique et éducatif

- Piloter par les indicateurs et conduire l'analyse des résultats des élèves aux évaluations nationales avec l'équipe
- Impulser, coordonner et évaluer la mise en oeuvre du futur projet d'école, en cohérence avec les orientations du réseau REP+ et les priorités institutionnelles
- Accompagner les pratiques pédagogiques, notamment en matière de différenciation et d'école inclusive
- Veiller à la continuité des apprentissages et aux liaisons inter-degrés.

Organisation et fonctionnement de l'école

- Assurer la gestion administrative et le bon fonctionnement de l'école

- Organiser le service des enseignants et coordonner l'ensemble des personnels (enseignants, ATSEM, AESH, intervenants)
- Garantir un cadre sécurisant, bienveillant et conforme aux exigences réglementaires.

Animation et coordination de l'équipe

- Fédérer l'équipe pédagogique autour d'objectifs communs
- Animer les instances de concertation et favoriser le travail collectif
- Contribuer à la qualité du climat scolaire.

Relations avec les familles

- Instaurer une relation de confiance avec les parents dans un contexte multiculturel
- Mettre en œuvre une approche intégrative de l'alliance éducative avec les familles
- Assurer une communication régulière, explicite et adaptée.

Travail en réseau et partenariats

- Participer activement au réseau REP+ en lien avec les autres directeurs et directrices
- Mettre en œuvre une approche intégrative de l'alliance éducative avec les partenaires éducatifs, sociaux et médicosociaux
- Travailler en articulation étroite avec l'équipe de circonscription.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Avoir été inscrit sur la liste d'aptitude de directeur de 2 classes et plus.
- Posséder une expérience d'enseignement en éducation prioritaire, ou de direction d'école ou bien encore avoir une bonne connaissance des écoles en REP/REP+.
- Entretien devant une commission composée de 3 personnes dont l'IEN de la circonscription
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - NBI
 - Indemnité REP+
 - ISAE
 - Indemnités sujétions spéciales

Contact :

Inspection de Strasbourg 4
DSDEN, 65 avenue de la forêt noire 67000 STRASBOURG
Tél : 03 69 20 93 42 - Mail : ien.strasbourg4@ac-strasbourg.fr